

# DÉLIBÉRATION du Conseil municipal

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le dix novembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le quatre novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

**Etaient présents :**

Mme LAUNAY Véronique, M. Miguel CHARRIER, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, M. CAILLAUD Daniel, M. BÉTHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle, M. MATHIAS Yves, M. ÉVEILLÉ Pierre-Jean, Mme RIVIÈRE Amélie, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

**Absent(e)s :**

Mme ROBERT-DUTOUR Diane et M. CRETON Jean-Claude

**Absent(e)s ayant donné procuration :**

- Mme VRIGNAUD Céline donne pouvoir à M. CHARRIER Miguel
- Mme BURGAUD Laure donne pouvoir à Mme BERTRAND Virginie

**A été désignée secrétaire :**

Mme Virginie BERTRAND

**SERVICES TECHNIQUES****DÉLIBÉRATION N°2022\_073 DU 10/11/2022**

**OBJET : Signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée pour la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage public**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales ;

**VU** le budget primitif ;

**VU** les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée ;

**VU** le projet de convention pour la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage public, remis par le SyDEV le 19 octobre 2022 ;

**Rapporteur : M. Jacky BÉHUS, Adjoint au Maire**

**EXPOSÉ**

Le SyDEV, Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée, réalise, dans le cadre d'un transfert de compétences, des travaux d'électricité et d'éclairage public sur le territoire de la Commune de Saint-Jean-de-Monts. Il s'assure également de la bonne exécution du service public de distribution d'électricité.

Les différentes opérations de travaux d'éclairage public, d'effacement de réseaux et de maintenance font l'objet de conventions définissant les modalités techniques et financières des interventions du SyDEV.

Suite à une visite de maintenance effectuée en juin dernier, des travaux de rénovation d'éclairage public sont envisagés sur divers points lumineux à Saint-Jean-de-Monts, pour un montant de 4 931,00 € HT dont 2 466,00 € à la charge de la Commune.

## DÉCISION

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le SyDEV, pour la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage public, selon les modalités définies ci-avant ;
- **DIT** que cette autorisation ne vaut que dans la limite des crédits inscrits à chaque exercice budgétaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le seize novembre deux mille vingt-deux.

**La secrétaire de séance**



**Virginie BERTRAND**

**Le Maire**



**Véronique LAUNAY**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.